

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune se réunira en mairie en séance ordinaire le

Vendredi 20 mars 2026 à 19 h 00

ORDRE DU JOUR

- 1 – Installation des Conseillers Municipaux
- 2 – Election du Maire
- 3 – Détermination du nombre des Adjoints
- 4 – Election des Adjoints
- 5 – Lecture de la Charte de l'Elu local
- 6 – Indemnités de fonction des élus
- 7 – Délégations du Conseil Municipal au Maire

En Mairie, le 16 mars 2026

Le Maire,
Michael ROUSSEAU

